ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 41316

Texte de la question

M. Jean Marsaudon s'etonne aupres de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme de la reponse qui a ete apportee le 10 juin 1996 a sa question ecrite no 38-746 publie le 13 mai au Journal officiel. S'il apprecie la rapidite avec laquelle cette reponse est intervenue, il regrette toutefois que ce delai tres court n'ait pas permis d'apporter au probleme pose une reponse un peu plus serieuse. Les usagers franciliens de la SNCF et de la RATP meritent davantage de consideration. Il lui renouvelle donc les termes de sa question relative a l'augmentation du prix de la carte orange.

Texte de la réponse

C'est le 1er juillet dernier qu'est intervenue une hausse moyenne de 5,2 p. 100 tous titres confondus, assortie de mesures d'ajustement, qui sont un premier pas vers une progressivite plus harmonieuse des tarifs de la carte orange. Cette augmentation doit etre appreciee au regard du niveau des tarifs qui reste inferieur en Ile-de-France a celui des grandes metropoles etrangeres comme Londres, New York ou Tokyo, l'usager francilien ne contribuant que pour un tiers environ au cout total de son deplacement. Cette hausse des tarifs doit bien evidemment correspondre a une amelioration parallele de la qualite du service offert aux voyageurs et a l'accroissement des investissements. La politique tres ambitieuse mise en oeuvre permet la mise en service de nombreuses liaisons nouvelles au cours de la periode 1995-1998 : liaison Saint-Quentin-en-Yvelines - La Defense, achevement de la ligne D du RER, tram Val-de-Seine, desserte du Grand Stade, prolongement de la ligne 13 du metro jusqu'a Saint-Denis-Universite, Meteor et Eole. En outre, le Gouvernement appuie les efforts accomplis par les entreprises en matiere de regularite de la circulation des trains et d'information des voyageurs.

Données clés

Auteur : M. Marsaudon Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41316
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3942
Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4835